



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air France et Air Inter

Question écrite n° 646

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le danger d'une fusion entre Air France et Air Inter, ou plutôt, d'une absorption d'Air Inter, qui entraînerait sa disparition. Il pense que tout doit être fait pour éviter ce qui serait un véritable gachis social et économique. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour pallier les difficultés actuelles d'Air France sans faire disparaître Air Inter, le premier transporteur aérien intra-européen.

Texte de la réponse

Il est exact que la compagnie Air France traverse des difficultés. Cette situation appelle en effet des mesures de redressement financier, mais les dispositions qui seront prises ne pourront en aucune manière conduire à faire disparaître Air Inter. Les craintes formulées à cet égard par l'honorable parlementaire sont d'autant moins fondées que le ministre chargé des transports souhaite au contraire que l'identité propre de chaque composante du groupe soit maintenue. En revanche, il est important de développer toutes les synergies possibles entre les deux compagnies, pour renforcer la compétitivité et l'efficacité de l'ensemble du groupe.

Données clés

Auteur : [M. Marsaudon Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 646

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1294

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2645